

*Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations*

**Première Commission:
DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE**

DECLARATION DE LA DELEGATION CONGOLAISE

AU

DEBAT GENERAL

New York, le 10 Octobre 2008

Verifier au prononcé

Monsieur le Président,

Le Congo par ma voie vous adresse ses chaleureuses félicitations à vous-même et aux membres du bureau pour votre brillante élection. C'est aussi l'occasion de saluer l'Ambassadeur **Paul BADJI** du Sénégal, pour le travail combien remarquable abattu lors de la précédente session.

Monsieur le Président,

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que la sécurité internationale continue d'être menacée et compromise par les effets conjugués de la prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi que par la circulation illicite des armes conventionnelles.

En effet, chaque jour qui passe, un nombre plus important de personnes continue d'être victimes de ces armes qui sont sources de tensions dans plusieurs régions du monde.

Tandis que les budgets militaires sont en augmentation constante, la question du désarmement continue de se révéler comme celle qui suscite de profondes divisions, mais aussi, qui justifie des inquiétudes accrues de la Communauté internationale.

Cette année, les angoisses sont encore plus grandes, au-delà de quelques progrès enregistrés dans certaines assises de désarmement. Le danger est là toujours menaçant, mais le monde semble s'éloigner des avancées significatives des années 1990 et notamment de l'année 2000 lors de la Conférence d'examen des Etats parties au Traité de non-prolifération où des engagements prometteurs avaient été pris en faveur de la réalisation des objectifs du Traité.

C'est pourquoi, le Congo attache une attention particulière au strict respect du TNP qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il lance un appel pressant aux Etats dotés d'armes nucléaires d'appliquer

effectivement l'article 6 de ce Traité et de s'abstenir des mesures qui vont à son encontre.

Le Congo se félicite de la conclusion judicieuse de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence du TNP de 2010, qui s'est tenue du 28 avril au 9 mai derniers à Genève. Il forme le vœu de voir cette conférence examiner les moyens de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs.

Douze ans après la signature du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, celui-ci n'est pas encore entré en vigueur, alors que l'actualité internationale sur cette question cruciale exige que soit accéléré et que soit maintenu le Moratoire sur les essais nucléaires.

Nous demandons donc aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de signer rapidement ce Traité.

Il convient cependant de noter certaines avancées des aspects du désarmement multilatéral, notamment les succès remportés dans le cadre de l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Mon pays l'a ratifiée le 4 décembre 2007 et entend mobiliser tous les moyens nécessaires en vue de sa mise en œuvre. Il sollicite donc l'appui de tous les partenaires pour l'accompagner dans la réalisation des objectifs assignés par la Convention.

Monsieur le Président,

La troisième Réunion biennale consacrée à l'examen du Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui a eu lieu ici à New York, au mois de juillet dernier, a débouché sur un consensus historique qui nous permet désormais de nous tourner vers l'avenir.

Le Congo appelle l'ensemble des Etats à une forte mobilisation et à œuvrer ensemble, dans un esprit de solidarité, afin d'accorder l'attention qui convient à la problématique des armes légères qui

alimentent de nombreux foyers de tensions dans le monde, plus particulièrement en Afrique.

Ces armes sont réellement de destruction massive sur notre continent.

Dans ce contexte, nous réitérons notre engagement en faveur de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur le commerce de ces armes. Le travail accompli par le Groupe d'Experts intergouvernementaux est important et nous rassure, car il est chargé d'examiner la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux de cet instrument.

C'est ici l'occasion de saluer l'adoption, le 30 mai 2008 à Dublin, de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela est un signe encourageant, car cette Convention permet de renforcer le dispositif conventionnel existant dans le domaine de lutte contre l'utilisation des ces armes pendant les conflits armés, notamment contre les populations civiles.

A cet égard, le Congo invite tous les Etats à prendre part à la signature de cette Convention, le 3 décembre 2008 à Oslo.

Le Congo renouvelle aussi son plein engagement en vue de parvenir à l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le Congo est Etat partie à cette convention depuis le 4 mai 2001.

Dans le cadre de ses obligations conventionnelles, le Gouvernement de mon pays ne ménage aucun effort dans la réalisation des objectifs contenus dans la Convention, notamment en ce qui concerne les articles 5, 7 et 9 relatifs au déminage, à la soumission des rapports aux Comités permanents et à l'élaboration d'une législation nationale sur sa mise en œuvre.

Toutefois, nous sollicitons l'appui multiforme des partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de parvenir rapidement à la concrétisation des objectifs de la Convention dans notre pays.

Il est donc de notre responsabilité à tous, devant l'histoire et les générations futures de promouvoir et de renforcer les différents instruments multilatéraux afin de réduire la menace que les armes de destruction massive et les armes conventionnelles font peser sur l'humanité.

Monsieur le Président,

Les questions de paix et de sécurité sont au cœur des politiques régionales et sous-régionales du Congo, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits.

Autant mon pays se réjouit du partenariat stratégique établi entre les Nations Unies et les Organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention et de règlement des conflits, autant il attache son appui au multilatéralisme dans la recherche des solutions aux situations de crises qui déchirent de nombreux pays de la sous-région Afrique centrale.

C'est le sens qu'il donne à sa participation active au sein du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

Aussi, renouvelons-nous notre appel à tous nos partenaires de continuer à soutenir les activités de ce Comité, afin de permettre à notre sous-région de renforcer la coopération et la mise en œuvre effective des mesures de confiance à l'échelon sous-régional dont l'objectif fondamental est le désarmement, la limitation des armements, la non-prolifération, et partant le développement.

Ces mesures de confiance, qui se traduisent par la signature de divers accords, contribuent efficacement à la promotion de la paix, de la sécurité et de l'entraide mutuelle dans notre sous-région.

Le Congo réaffirme ici, l'importance du Comité pour notre sous-région dont certains Etats sortent progressivement des crises internes. Pour s'acquitter pleinement de ses missions, le Comité a

besoin des ressources nécessaires. Aussi, renouvelons nous une fois encore l'appel lancé en faveur des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de ce Comité destiné à financer ses activités extrabudgétaires.

Nous formons enfin le voeu de voir la décision prise par la vingt-septième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue du 13 au 15 mai 2008 à Luanda relative à la finalisation du processus d'élaboration du Code de conduite des forces de défense et de sécurité dans la perspective d'une adoption possible lors de la vingt-huitième réunion ministérielle, recevoir l'appui nécessaire des donateurs et de différents partenaires.

Monsieur le Président,

Mon Gouvernement apprécie hautement l'intention du Secrétaire général, d'établir un Bureau des Nations Unies en Afrique centrale, répondant ainsi favorablement à la demande formulée depuis quelques années par les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et, réaffirme sa volonté d'abriter ce Bureau, si les autres Etats de la sous région en conviennent.

Seuls le dialogue et la coopération permettront de faire face aux menaces que font peser sur l'humanité la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et celles de leurs vecteurs.

Le Congo souhaite que les présents travaux de notre Commission donnent l'occasion d'explorer les voies nouvelles pour faire avancer le consensus sur les questions soumises à notre examen.

Je vous remercie.